



La Lettre Du DDEN

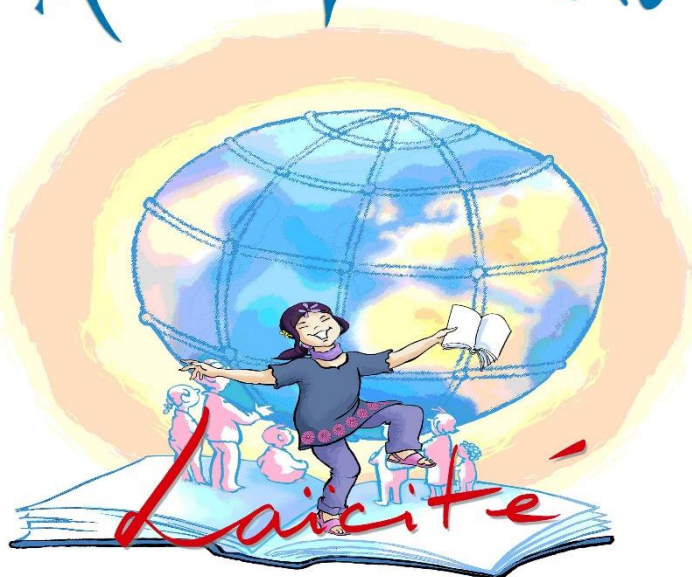
www.dden-fed.org

Janvier 2020

Numéro 168



Meilleurs Vœux 2020



ref

Qu'un même élan nous unisse pour assurer le présent et
construire l'avenir de notre Fédération

Que l'horizon de cette nouvelle année 2020 rime avec
Liberté, Egalité, Fraternité et Laïcité

Chères et chers collègues DDEN,
Meilleurs vœux en cette nouvelle année 2020 !

Eddy KHALDI, Pour le Conseil Fédéral

SOMMAIRE

- ⇒ Courrier de la présidente du Conseil des Sages de la Laïcité
- ⇒ 4^{ème} rapport sur la Laïcité du Collectif Laïque National
- ⇒ Gratuité de l'Ecole (Rapport du colloque du CNAL)
- ⇒ Combien de postes du 1^{er} degré créés pour quel projet ?
- ⇒ PISA : pas de bouleversements mais des leçons à tirer....
- ⇒ Renforcer la formation continue des enseignants du 1^{er} degré, revoir « Devoirs faits » !
- ⇒ Combien coûte l'école aux communes ?
- ⇒ Au CNAM, un cycle de conférences « République, Ecole, Laïcité »
- ⇒ A Nancy, E Philippe et JM Blanquer dévoilent le nouveau métier enseignant
- ⇒ Education prioritaire : l'OZP réalise l'évaluation que ne fait pas le ministère.
- ⇒ Les moins de 3 ans face aux écrans
- ⇒ Les limites de la vidéosurveillance dans les écoles

FEDERATION DES DELEGUES DEPARTEMENTAUX DE L'EDUCATION NATIONALE

124, Rue La Fayette 75010 PARIS
Site internet : www.dden-fed.org

Tél : 01 47 70 09 59

Courriel : federation@dden-fed.org

Facebook : <https://www.facebook.com/FEDERATION.DDEN/>

Copie d'un courrier reçu par le président de la Fédération nationale des DDEN

Madame Dominique SCHNAPPER
Conseil des sages de la laïcité
Ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse
110 rue de Grenelle 75357 Paris SP 07

À

Monsieur Eddy KHALDI
Président de la Fédération des D.D.E.N.
124 rue La Fayette 75010 Paris

Le 18 novembre 2019

Monsieur le Président,

Je vous remercie vivement de m'avoir adressé le relevé des propos que vous avez tenus devant la Commission de la culture, de l'éducation et de la communication du Sénat, le 16 octobre 2019.

Outre la proximité de nos points de vue que nous avons déjà eu l'occasion de souligner, ce texte témoigne d'une réflexion de nature à alimenter les travaux du

Conseil des sages de la laïcité que j'ai l'honneur de présider.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, cher monsieur, à l'assurance de ma considération,

Dominique Schnapper
Présidente du Conseil des sages de la laïcité

LA GRATUITÉ DE L'ÉCOLE PUBLIQUE LAÏQUE Pour promouvoir la mixité scolaire Coordination par Eddy Khaldi, président du CNAL

Collection : [Débats Laïques](#)

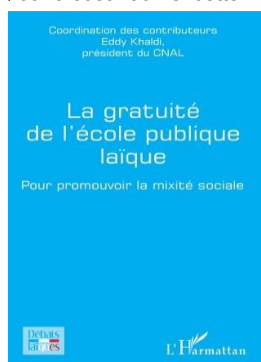
Livre papier : ISBN : 978-2-343-18896-6

Prix : 22,50 €

Depuis 1953, le Comité National d'Action laïque (CNAL) agit pour que soient garantis les fondements de l'École de la République ainsi que les principes constitutionnels. Le CNAL pointe le danger d'une banalisation de la transgression du droit pour le service public laïc à une éducation gratuite. Le principe de gratuité est consubstantiel à celui de l'égalité. Il s'intègre aux deux autres principes de l'École de la République : laïcité, gratuité, obligation. concrétisant ainsi cette égalité. Aujourd'hui, l'individualisme et la perte du sens collectif alimentent le financement par l'État de sa propre concurrence scolaire privée. On invalide ainsi les principes fondateurs de l'école publique, ouverte toutes et tous.

En savoir plus, aller sur le site :

https://www.editions-harmattan.fr/livre-9782343188966?utm_source=phplist&utm_campaign=message_28296&utm_medium=email&utm_content=lienImage



Collectif Laïque National

Notre Fédération appartient au collectif. Son rapport 2018-2019 n°4 vient de paraître.

Il est disponible à la Fédération au prix de 11€ avec les frais de port inclus.

Fondé en 2011, le Collectif laïque national est un regroupement informel d'organisations et d'associations agissant pour la laïcité et les Droits de l'Homme.

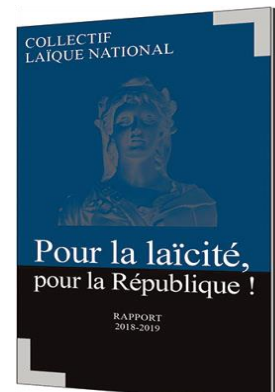
Chaque année, depuis 2014-2015, ce Collectif auquel appartient notre Fédération DDEN produit un rapport faisant l'état des lieux de la laïcité en France, et regroupant les communiqués qu'il a publiés.

Ses 17 chapitres font le tour des différents secteurs concernés, de l'école publique et des adultes bénévoles concourant à son fonctionnement, à l'Europe, en passant par le féminisme universaliste, la manipulation islamiste de « l'islamophobie », le dangereux projet d'un « Islam de France », l'Alsace-Moselle et les territoires privés de laïcité, l'université, l'hôpital public, la neutralité dans le sport...

Sans angélisme mais sans alarmisme, les signataires appellent les pouvoirs publics à plus de vigilance, et les mettent en garde contre toute tentative de retour déguisé au Concordat.

Au sommaire :

1. Former à la laïcité
2. La citoyenneté commence à l'école
3. Développer l'école publique laïque, un « devoir » constitutionnel de l'État
4. Protéger la laïcité de la sphère publique : les sorties scolaires
5. La question des cantines scolaires
6. Appliquer la loi de 1905 sans chercher à la contourner
7. Respecter la neutralité religieuse des bâtiments et terrains publics
8. Neutralité religieuse des structures privées en charge de la petite enfance : une novation du Comité des droits de l'Homme de l'ONU ?
9. La laïcité, condition de l'égalité femmes-hommes et du respect des droits des femmes
10. Laïcité de l'enseignement et de la recherche à l'Université
11. Régimes dérogatoires des cultes dans certains territoires de la République
12. Le cas particulier de l'Alsace et de la Moselle : Concordat, blasphème, statut scolaire local, cours de religion
13. Les tentatives concordataires et néo-gallicanes autour d'un « Islam de France »
14. Poids des comportements communautaristes dans les entreprises
15. Laïcité à l'hôpital public
16. Sport et neutralité religieuse
17. Europe



Combien de postes créés pour le 1er degré, pour quel projet d'école ?

La répartition par académie des **440 postes** créés pour le 1^{er} degré au budget 2020 telle que le ministère vient de la dévoiler nous interpelle. Comment pourront être honorées les promesses ministérielles de dédoublement des classes de grande section de maternelle en éducation prioritaire ou encore la limitation des effectifs en grande section, CP et CE1 hors éducation prioritaire à 24 élèves. Cette mesure coûterait **1 187 postes** selon les propres chiffres du ministère. La baisse démographique prévue (- 42520 élèves soit -7%) ne suffira pas à compenser le manque de postes. Les académies de Créteil et Versailles absorbent à elles seules tous les postes créés.

La répartition des postes par académie : *(les gagnants en italique)*

Aix-Marseille + 76 postes, Amiens – 40, Besançon – 9, **Bordeaux + 32**, Clermont-Ferrand 0, Corse 0,

Créteil + 201, Dijon – 26, **Grenoble + 35**, Guadeloupe – 16, **Guyane + 49**, Lille – 83, Limoges 0,

Lyon + 55, Martinique – 25, **Mayotte + 48**, **Montpellier + 18**, Nancy-Metz – 18, Nantes 0, **Nice + 67**,

Normandie - 52 (dont 43 à Caen, 9 pour Rouen), Orléans-Tours – 27, Paris – 16, Poitiers – 40, Reims - 30

Rennes – 41, Réunion 0, Strasbourg 0, **Toulouse + 39**, **Versailles + 243**.



Renforcer la formation continue des enseignants du 1er degré, revoir "Devoirs faits"

Commentant les résultats des élèves français au test PISA, **Jean-Michel Blanquer** annonce un renforcement de la formation continue des enseignants du 1^{er} degré et une évolution possible du dispositif "Devoirs faits" au collège. Le ministre de l'Éducation nationale indique que « les enseignants devraient être mieux préparés » à la gestion de classe. La réforme de la formation dans les INSPÉ va dans ce sens puisqu'elle met l'accent sur la pratique, estime le ministre qui insiste sur la place donnée aux "savoirs fondamentaux".

Interrogé sur le collège et le dispositif "devoirs faits", qu'il décrit comme "la pointe avancée de la personnalisation des parcours", le ministre souligne qu'il est déployé "dans tous les collèges", qu'il touche "20 à 30 % d'élèves volontaires", mais que la mise en œuvre sur le terrain est "encore hétérogène".

Le ministre appelle à une réflexion sur le temps scolaire des collégiens, « trop cloisonné ». Par ailleurs, l'évaluation de l'expérimentation lancée en 2015 pour améliorer la mixité sociale est en cours et les résultats devraient être connus "à la fin de l'année scolaire". Le ministre prévient déjà qu'il n'y aura pas de règle générale, "chaque cas est particulier".

Combien coûte l'école aux communes ?

Reprenant les données d'une étude de l'**OFGL** (l'Observatoire des finances et de la gestion publique locales), **Localtis** (le quotidien des actualités des collectivités locales) calcule que les communes et intercommunalités "ont dépensé plus de 19 milliards d'euros en 2018 pour assurer leurs obligations en matière de fonctionnement et d'investissement dans les établissements scolaires publics du primaire". Les dépenses de fonctionnement des écoles représentent 15,7 Milliards€, soit **950 euros par élève** et les dépenses d'investissement **3,7 Milliards€**.

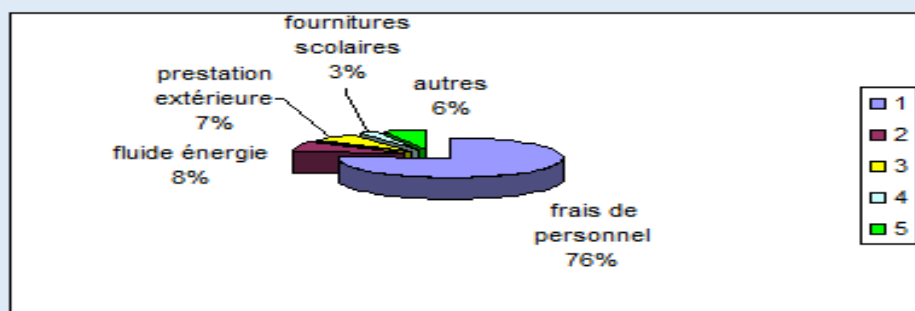
Pour un quart des communes, le coût en dépense de fonctionnement par élève est inférieur à **752 euros** et pour un autre quart, il s'élève "à plus de **1 229 euros**." Pour les dépenses d'investissement, le coût par élève varie de moins de **88€ à plus de 355 €**. Les frais de personnels représentent 76 % des coûts de fonctionnement, les fluides et énergies 8%, les prestations extérieures 7%, les fournitures 5%. Le coût médian (en fonctionnement) par élève de maternelle est de **1 508€** (+ 12 % depuis 2012) contre 575 en élémentaire (+ 1,5 % depuis 2012).

L'OFGL s'est également intéressé aux activités périscolaires, dont le coût était estimé (en 2016), à 3,5€ par heure et par enfant (de 1,90 à 6,90€ selon les communes).

Le site de Localtis : https://www.banquedesterritoires.fr/enseignement-primaire-quel-cout-pour-le-bloc-communal?pk_campaign=newsletter_quotidienne&pk_kwd=2019-12-02&pk_source=Actualit%C3%A9s_Localtis&pk_medium=newsletter_quotidienne

Répartition des dépenses de fonctionnement pour les écoles

autres : autres fournitures 2%, eau assainissement 2%, transport collectif 1,2%, télécommunication 0,6%, alimentation 0,4%.



PISA : pas de bouleversements, mais des leçons à tirer...

Les résultats de PISA 2018 sont publiés le mardi 3 décembre. Quelque 600 000 élèves âgés de 15 ans, dans 79 pays ou régions du monde (dont beaucoup ne sont pas membres de l'OCDE), ont subi ce test qui avait pour "majeure" cette année la compréhension de l'écrit, les deux mineures étant mathématiques et culture scientifique. Les données sont rassemblées dans trois volumes avec autant de notices que de pays.

Pour ce qui est de la "**compréhension de l'écrit**" (ou "lecture"), le score moyen des élèves français est de 493 points, "légèrement au-dessus de la moyenne OCDE". En moyenne des pays de l'OCDE, un peu plus de trois élèves sur quatre (77 %), (79 % en France) ont atteint au moins le niveau 2, c'est à dire qu'ils peuvent identifier, dans un texte de longueur moyenne, l'idée essentielle et trouver des informations explicites. Et 8,7 % des élèves atteignent les niveaux 5 ou 6 (9,2 % en France), ils ne sont pas gênés par la longueur des textes et manient des notions abstraites, distinguent les faits et les commentaires, en fonction d'indices implicites sur le contenu ou l'origine de l'information. A noter que la proportion d'élèves qui lisent par plaisir baisse, elle passe, dans les pays de l'OCDE de 63 à 58 % en 9 ans, la baisse est plus sensible en France, de 61 à 55 %.

En **mathématiques**, dans les pays de l'OCDE, les trois quarts des élèves atteignent au moins le niveau 2 (76 %, 79 % en France), mais un peu moins de 2 % des élèves français atteignent le niveau 6, alors que la moyenne OCDE est à 2,4. Près de 8 élèves sur 10 (78 %) ont au moins le niveau 2 en "**culture scientifique**".

L'OCDE relève aussi que certains pays ont des résultats supérieurs à la moyenne OCDE tandis que le facteur socio-économique y pèse moins lourd sur les destins scolaires. En France, l'écart entre les 25 % les plus favorisés et les 25 % les plus défavorisés est de 107 points en moyenne pour la compréhension de l'écrit, à peine moins qu'il y a 9 ans (110 points), mais plus que la moyenne OCDE (87 points). Si le poids du milieu socio-économique ne s'est pas accru en France, il reste important. Un élève favorisé sur cinq et un élève défavorisé sur cinquante atteignent les niveaux 5 et 6 en compréhension de l'écrit.

PISA s'est aussi intéressé à l'environnement des élèves. Les élèves défavorisés sont-ils scolarisés dans des établissements où se trouvent de très bons élèves ? Dans certains pays, ils n'ont qu'une chance sur 8 d'être dans ce cas, en France, une chance sur six. Autre question, les élèves défavorisés ont-ils moins d'ambitions que leurs camarades plus favorisés ? En France, un élève défavorisé sur cinq ne prévoit pas de faire des études supérieures bien qu'il ait de bons résultats.

Dans tous les pays participant à PISA, **les filles** font mieux que **les garçons** en lecture, avec 30 points de plus en moyenne OCDE. En France, l'écart est de 25 points, il est inférieur à ce qu'il était en 2009 (40 points). En maths, les garçons ont un taux de réussite supérieur à celui des filles de 6 points en France, 5 en moyenne OCDE, et en culture scientifique, filles et garçons sont à égalité alors que les filles font très légèrement mieux en moyenne OCDE.

La différence se traduit surtout en termes d'ambitions. En France, un garçon sur trois qui a de bons résultats en mathématiques souhaite exercer un métier scientifique, contre une fille sur six. 6 % des garçons envisagent un métier de l'informatique, presque aucune fille.

L'OCDE s'est également interrogée sur les différences liées aux

origines. La proportion d'élèves issus de **l'immigration** a augmenté de 3 points en 9 ans dans les pays de l'OCDE et atteint 13 %, 14 % en France. Ceux-ci réussissent moins bien en lecture (- 52 points) que leurs camarades autochtones, mais "l'écart se réduit à 13 points après prise en compte du profil socio-économique des élèves".

En ce qui concerne le **climat scolaire**, les résultats sont mauvais pour la France : un élève sur deux déclare qu'il y a du bruit et du désordre "dans la plupart ou dans tous les cours" contre un sur trois en moyenne OCDE. La France figure aussi parmi les pays où les élèves déclarent percevoir le moins "le soutien de la plupart de leurs enseignants". "Moins de deux élèves sur cinq en France (un sur deux en moyenne OCDE) déclarent qu'ils pensent que leur professeur leur indique souvent ou toujours comment améliorer leurs résultats."

Interrogés sur les recommandations que peut adresser l'OCDE à la France, les deux analystes qui ont présenté les résultats à la presse, Pauline Givord et Eric Charbonnier ont attiré l'attention des journalistes sur l'exemple de l'Angleterre de Tony Blair et les efforts faits pour rendre le métier d'enseignant attractif, mais aussi pour développer les formations à la gestion de la diversité et à inscrire dans les emplois du temps des moments dédiés à la lecture plaisir. Le Portugal a mis l'accent sur les partenariats entre les écoles et le périscolaire, les éducateurs intervenant dans la vie des écoles et donc renforçant la cohérence du système éducatif. Ils insistent également sur la mixité sociale, et l'importance d'éviter les écarts trop forts entre établissements.

Au CNAM un cycle de conférences "République, École, Laïcité"

"Nous croyons à la laïcité comme une évidence politique qui énonce des règles simples et avec ses fondements qui doivent être explicites" a notamment déclaré Jean-Michel Blanquer, ministre de l'Éducation nationale, lors de la séance inaugurale du cycle de conférences "République, École, Laïcité" qui s'est tenue à Paris, aux Arts et Métiers, lundi 9 décembre. Ce cycle se tiendra au Cnam tout au long de la présente année scolaire avec sept conférences organisées conjointement par le Conservatoire et le Conseil des sages de la laïcité qui exerce une mission de conseil au sein de l'institution scolaire.

La première conférence prononcée a été celle de Philippe Raynaud professeur des universités en sciences politiques à Panthéon-Assas. L'universitaire s'est attaché à montrer la singularité de la sécularisation de la société française et donc l'histoire particulière de l'émancipation d'institutions étatiques d'avec la catholicité résumée par "un roi, un dieu".

Une entrée en matière donc qui correspond à l'un des objectifs du Conseil des sages de la laïcité affiché par ces conférences : "**préciser la position de l'institution scolaire en matière de laïcité et de faits religieux**".

Pour s'inscrire aux six autres conférences du cycle organisé par le Cnam et le Conseil des Sages, écrire à : sec.conseil-des-sages@education.gouv.fr

A Nancy, Edouard Philippe et Jean-Michel Blanquer dévoilent le nouveau métier enseignant

Face à la grève historique des enseignants, Jean-Michel Blanquer est venu vendre un "moment historique" pour l'Éducation nationale. Dans le gymnase fissuré du lycée Georges de la Tour de Nancy, le 13 décembre, les deux ministres ont fait face à 100 enseignants qui ne s'en laissent pas conter. Deux visions s'affrontent. Jean-Michel Blanquer décrit longuement son projet de nouveau métier enseignant à des professeurs pleins de ressentiment qui parlent des difficultés réelles du métier. Les ministres n'ont pas convaincu. Durant deux longues heures les enseignants n'ont cessé de manifester leurs doutes, leur refus de la parole ministérielle et leur colère. Les ministres en sont restés pour leurs frais.

Edouard Philippe : garantie du maintien des pensions, revalorisation sur 15 ans

La soirée n'a pourtant pas été inutile. Si le premier ministre n'a pas apporté d'arguments nouveaux en faveur de la réforme des retraites, Jean-Michel Blanquer a longuement parlé du nouveau métier enseignant, le "professeur du XXI^{ème} siècle", qu'il veut mettre en place en profitant de cette réforme. Il a bien confirmé que les deux sont liés. Mais pour lui, et ça n'étonnera pas, c'est une "opportunité".

Edouard Philippe a renouvelé sa garantie du maintien des pensions des enseignants avec une revalorisation qui commencerait en 2021. Il a confirmé que mettre les salaires des enseignants à un niveau permettant le maintien des pensions coûterait environ 10 milliards. "C'est infaisable en une fois. Mais... sur une durée de 10 à 15 ans l'effort est accessible si on l'inscrit dans une loi de programmation". Le premier ministre a défendu le principe du départ en retraite à "l'âge pivot" de 64 ans, "compte tenu de l'évolution démographique". Enfin il a confirmé sa volonté d'aller au bout de sa réforme.

Le travail enseignant redéfini.

Pour Jean-Michel Blanquer, "le moment est historique" pour l'Éducation nationale. "Il y a des crispations mais on est venu dire qu'il y a une opportunité de faire avancer les rémunérations et la qualité du système éducatif". Le premier principe affiché est la réorganisation du travail enseignant. Cela veut dire que le nouveau statut enseignant comprendra expressément des tâches qui aujourd'hui sont explicites mais non précisées comme l'accompagnement personnalisé des élèves ou les corrections de copies. Ces dernières n'entrent pas aujourd'hui dans la définition du temps de travail des enseignants. Demain elles pourraient l'être. Pour Jean-Michel Blanquer le moment est venu de faire évoluer "le rôle du professeur". C'est l'idée du "professeur du XXI^{ème} siècle".

La durée du travail des "nouveaux enseignants" rallongée

Edouard Philippe donne une piste pour illustrer le nouveau métier. Le gouvernement introduit ainsi l'idée que les enseignants du nouveau statut, lié à la mise en place de la retraite, travailleraient davantage que ceux du statut actuel. La durée du travail redéfinie dans le nouveau métier comptera davantage d'heures de travail. Une perspective tout de suite critiquée par une enseignante.

Des primes pour de nouvelles missions

La revalorisation sera-t-elle de la prime ou du salaire, demande une enseignante ? "Ce sera l'objet des discussions dans les 6 prochains mois", répond Jean-Michel Blanquer. On reste dans l'optique de primes liées à de nouvelles missions des enseignants. Jean-Michel Blanquer parle de "personnalisation" du travail enseignant.

La formation continue aura lieu sur les congés

En réponse à une autre enseignante, le ministre s'explique sur les 5 jours de

formation continue obligatoire pris sur les congés scolaires qu'un récent décret permet. « On va proposer aux professeurs une semaine très intensive de formation de très grande qualité. Ce sera stimulant pour les professeurs et ça pourrait être hors temps scolaire pour éviter l'absentéisme. Mais c'est rémunéré. Ainsi on crée du bien-être au travail et on améliore la rémunération » selon le ministre.

En résumé, il faudrait que le ministre retrouve la confiance des enseignants, ce n'est pas gagné !

Source : François Jarraud, Café pédagogique

<http://www.cafepedagogique.net/LEXPRESSO/Pages/2019/12/16122019Article637120781516440905.aspx>

Programme du cycle de conférences République, École, Laïcité

Conservatoire national des arts et métiers, amphithéâtre Abbé Grégoire, 292 rue Saint-Martin, Paris 3^e, accès sur invitation et inscription obligatoire.

Lundi 9 décembre 2019, de 18h00 à 20h00

Séance inaugurale du cycle République École Laïcité.

Mardi 14 janvier 2020, de 18h00 à 20h00
Enseignement public et laïcité : le lien consubstantiel.

Mardi 25 février 2020, de 18h00 à 20h00
Les frontières juridiques de la laïcité.

Lundi 9 mars 2020, de 18h00 à 20h00
Laïcité, nom féminin.

Mardi 21 avril 2020, de 18h00 à 20h00
L'islam à la table de la République.

Lundi 18 mai 2020, de 18h00 à 20h00
Laïcité : la loi, les normes et les habits.

Mardi 16 juin 2020, de 18h00 à 20h00
De la laïcité en dehors du service public : la neutralité religieuse dans l'entreprise.

En savoir plus sur le Conseil des sages :

<https://www.education.gouv.fr/pid38676/le-conseil-des-sages-de-la-laicite.html>

Éducation prioritaire : l'OZP réalise l'évaluation que ne fait pas le ministère

L'OZP (Observatoire des Zones Prioritaires) publie les conclusions du séminaire "**Bilan et perspectives pour l'éducation prioritaire**" qu'il a organisé le 30 novembre après avoir rappelé, l'an dernier, au cabinet du ministre l'engagement "pris en 2014 de procéder en 2019 à une évaluation des projets des réseaux et de la carte de l'éducation prioritaire". Le ministre ne respectant pas son engagement", l'Observatoire a construit "une évaluation publique de l'éducation prioritaire refondée" via une "enquête collaborative" et un "document d'auto-évaluation" conçu par un conseil scientifique.

Cette publication intervient alors que, depuis plusieurs mois, se succèdent différents rapports, sans aucune évaluation de l'existant ni prise en compte de l'expérience des professionnels engagés. Des remises en cause radicales de la politique et de la carte de l'éducation prioritaire" sont avancées alors que depuis la refondation de l'éducation prioritaire en 2014, les projets pédagogiques et les transformations professionnelles à l'œuvre font que celle-ci constitue un ensemble vivant en pleine évolution.

L'OZP ne cache pas son inquiétude alors que le ministre veut "changer de logiciel", et réduire "l'éducation prioritaire à la question des dédoublements en classe de CP, CE1 et GS d'école maternelle".

Les retours de l'enquête montrent notamment qu'il existe partout des éléments positifs des effets de la refondation" : "la centration sur l'action pédagogique", le développement des cycles, le travail collectif, les relations avec les parents d'élèves et le projet de réseau. Sont engagées une "professionnalité en cours de construction" et une "volonté de travailler collectivement". Les réponses témoignent aussi de l'existence d'obstacles, manque de temps, manque de formation, difficultés rencontrées à faire des familles "des partenaires", mais aussi une politique nationale trop discontinue" et des pilotages "départementaux, académiques et nationaux déconnectés des réalités locales".

In fine, l'OZP a "des raisons de cultiver un certain pessimisme face à la fragilité des acquis toujours à consolider par un pilotage résolu et respectueux des professionnels", mais aussi de "belles raisons d'être optimistes en voyant l'engagement raisonné des collègues répondants".

Tous les obstacles "pourraient être levés grâce à une meilleure considération des acteurs, à une relance de la dynamique des équipes, à une politique publique qui continue d'abonder les moyens humains, et à un effort de recherche et de formation concernant, entre autres, la relation école-famille".

Les différents éléments de ce compte-rendu sont téléchargeables sur "La lettre de l'OZP" : <https://www.ozp.fr/spip.php?rubrique843>

Le référentiel de 2014 :

https://cache.media.eduscol.education.fr/file/education_prioritaire_et_accompagnement/53/5/referentiel_education_prioritaire_294535.pdf

Les moins de 3 ans face aux écrans

"La possible banalisation des écrans dans les toutes premières années de la vie des tout petits et leur naturalisation au sein de l'univers familial, nous font craindre un risque d'adoption de ces outils chez un nombre croissant de parents avec des conséquences qui pourraient être sévères pour le développement des jeunes enfants." Les CEMEA et plusieurs spécialistes de la petite enfance et des écrans, Claude Allard, (pédopsychiatre, auteur de "Les désarrois de l'enfant numérique"), Elisabeth Baton-Hervé (consultante), Laurence Corroy (Paris 3), Inés de la Ville (Université de Poitiers), Christian Gautellier (CEMEA), Sophie Jehel (Paris 8) adressent leurs réflexions au secrétaire d'État, Adrien Taquet alors que celui-ci doit se prononcer sur les recommandations que les pouvoirs publics vont porter sur la place des écrans dans les activités des tout petits.

Le collectif rappelle qu'en 2008, le CSA avait "recommandé d'éviter les écrans avant 3 ans". En 2013, l'Académie des sciences "encourageait l'usage des tablettes tactiles", mais en 2019, les trois académies appelaient à une "**vigilance raisonnée sur les technologies numériques**". En effet, estiment les signataires, "un usage raisonné et accompagné, tenant compte de l'évolution des compétences de l'enfant, peut avoir un effet favorisant pour son langage et certaines compétences cognitives".

Mais "la relation des enfants avant 3 ans avec leurs écrans, qu'ils soient interactifs ou non, peut être problématique", avoir "un effet délétère pour leur développement psychoaffectif" et affecter "la relation précoce entre parents et enfants avec laquelle elle interfère sur un mode de pseudo présence vécue comme une absence, comme un délaissement".

Ils ajoutent qu'aujourd'hui, une nouvelle préoccupation majeure doit tout autant nous alerter : l'arrivée de nouveaux produits et services connectés.

Le site "enfants-médias" : <https://enfants-medias.cemea.asso.fr/spip.php?article1530>

Les limites de la vidéosurveillance des écoles et établissements scolaires

La CNIL annonce qu'elle a "récemment mis en demeure plusieurs établissements scolaires de mettre leur système de vidéosurveillance en conformité avec le RGPD" après avoir "reçu plus de 25 plaintes" dont "certaines dénonçaient le fait que des caméras filment en continu des lieux de vie (cours de récréation, cantines, salles informatiques, terrains de sport, centre de documentation et d'information) dans des établissements".

La Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés les a mis en demeure "de réorienter, retirer ou déplacer les caméras pour ne filmer que les accès et les espaces de circulation ou de les paramétrer pour qu'elles ne fonctionnent qu'en dehors des heures d'ouverture de l'établissement". En effet, "les caméras peuvent filmer les accès de l'établissement (entrées et sorties) et les espaces de circulation", mais "il est exclu, sauf cas exceptionnels, de filmer les lieux de vie des établissements (cour de récréation, préau, salle de classe, cantine, foyer, etc.) pendant les heures d'ouverture de l'établissement : les élèves comme les enseignants et les autres personnels de l'établissement ont droit au respect de leur vie privée (...). Seules des circonstances exceptionnelles (établissements scolaires victimes d'actes de malveillance fréquents et répétés) justifient de filmer les élèves et les enseignants en continu."

Le site de la CNIL avec les règles d'usage dans les écoles et établissements scolaires :

<https://www.cnil.fr/fr/la-videosurveillance-video-protection-dans-les-etablissements-scolaires>

Directeur de la publication :
Eddy KHALDI

Rédactrice en chef :
Martine DELDEM

**Mise en page
rédactionnelle :**
Bernard RACANIERE



LES RENDEZ-VOUS JANVIER 2020

6 janvier : Collectif Laïque National à Paris *Eddy Khaldi*

10 janvier : Cercle Condorcet Montluçon (Allier)
Conférence « Égalité en éducation et Laïcité » *Eddy Khaldi*

16 janvier : CNAL *Eddy Khaldi Jean-Paul Mathieu*

20 janvier : L'ESPER CA à Paris *Eddy Khaldi*

22 janvier : Réunion Bureau fédéral Fédération

23 janvier : 10h30 /16h30 Conseil fédéral Le Kremlin-Bicêtre



À offrir à votre école ou votre IEN :
LE VADEMECUM du DDEN

Contactez votre Union départementale

prix de l'exemplaire :
2€ pour les adhérents et 12€ pour les
non adhérents